

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU LOIRET
Assemblée Générale du 11 avril 2026

Veillez trouver ci-dessous les tarifs pour la saison 2026/2027 adoptés lors de notre Assemblée Générale du 11 avril dernier :

Permis Loiret

Vignette départementale annuelle : 105 € (inchangé)

Temporaire 9 jours : 53 € (inchangé)

Temporaire 3 jours : 27 € (inchangé)

Permis National (fixé par la FNC)

Vignette nationale annuelle : 106,31 € (104,95 € en 25/26)

Temporaire national 9 jours : 53,16 € (52,48 € en 25/26)

Temporaire national 3 jours : 26,58 € (26,24 € en 25/26)

Vignette Nouveau Chasseur (fixé par la FNC) = 30 € (inchangé)

Frais de dossier validation du permis : 5 € / gratuit pour les Nouveaux Chasseurs (inchangé)

Assurance RC Chasse : 22 € (inchangé) *prix plancher fixé par la FNC* / offert pour les Nouveaux Chasseurs

Abonnement revue fédérale : 6 € pour 3 revues papier + 1 revue numérique (inchangé)

RAPPEL :

- Un seul permis départemental Loiret petit et grand gibiers
- Retour obligatoire du CPB : les chasseurs ayant opté pour le CPB papier en 25/26 devront obligatoirement l'avoir retourné pour obtenir un CPB en 26/27. Ceux qui ont opté pour ChassAdapt en 25/26 n'ont aucune démarche à faire.

Envoi des CPB par le routeur : contrairement aux années passées, pendant la période où le routeur gère l'impression et l'envoi des validations (02/06 au 31/08), les CPB seront envoyés avec les e-titres au fil de l'eau ou chaque semaine pour les e-validations.

Adhésion territoires (inchangé)

Contrat simple : 100 €

Contrat de service : 100 € + 0,30 € de l'ha du 1^{er} au 400^{ème} ha et 0,20 € de l'ha à partir du 401^{ème} ha.

Majoration de 10% sur les factures adhésion, contrat de service, participation territoriale et plan de chasse réglées après le 20 septembre 2026 (date d'ouverture générale).

Participation territoriale « surfaces ouvertes » : à 0,20 €/ha (autres que bois, friches et landes) sur l'ensemble du département (au lieu de 0,40 €/ha).

Participation territoriale « surfaces boisées » : de 1 €/ha (prix plancher) à 8,44 €/ha de bois, friches et landes suivant les massifs.

En annexe, la carte de la participation territoire 26/27.

Bracelets Grands Gibiers (5 € de coût matière inclus)

CHI : 45 €

CEM : 375 € (+15 €)

CEM1 : 285 € (+15 €)

CEF : 185 € (+15 €)

CEJC : 185 € (+15 €)

Daim : 5 €

Cerf Sika : 5 €

Mouflon : 5 €

Bracelet Sanglier :

Du 1^{er} avril 2026 au 19 septembre 2026 : Période gratuite sans dispositif de marquage. Néanmoins, le marquage du sanglier reste obligatoire pendant cette période en cas de vente. Des boutons rouges gratuits sont donc toujours disponibles au siège de la fédération ou les chasseurs peuvent utiliser les boutons des années précédentes qu'ils ont en stock.



Du 20 septembre 2026 au 31 mars 2027 : dispositif de marquage identique à 25/26

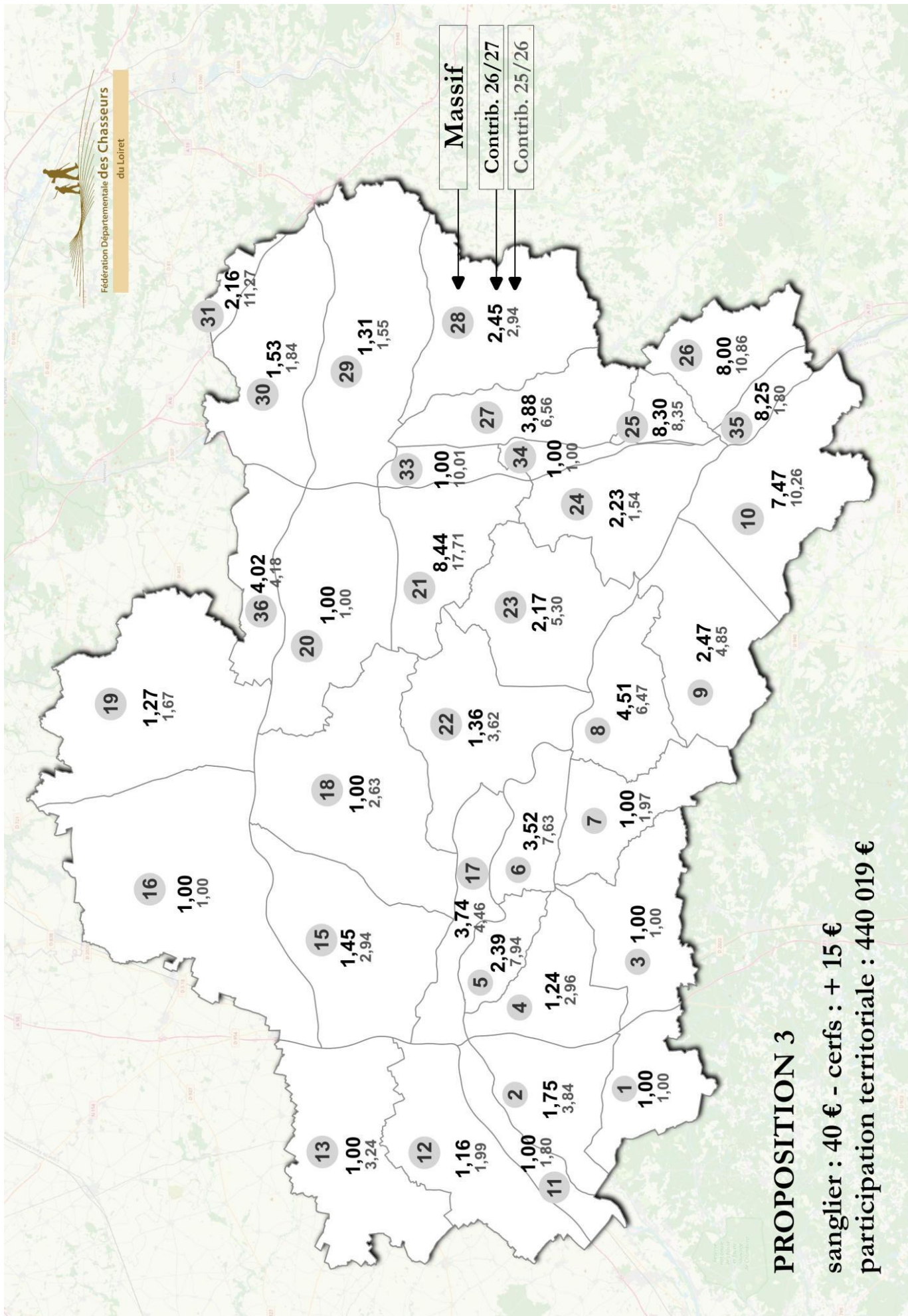
Bracelet au tarif de 40 € (au lieu de 30 €) et de couleur jaune. Seule la date sera modifiée (2026 au lieu de 2025)

Les bracelets 2024 (de la saison 24/25) et 2025 (de la saison 2025/2026) sont utilisables pour la saison 2026/2027.

La vente des bracelets sangliers est suspendue depuis le 11 avril à la FDC45 et chez les distributeurs. Réouverture des ventes le 1^{er} juillet 2026.



Seuls les bracelets SAI jaunes datés 2024, 2025 et 2026 sont utilisables pour la saison 2026/2027. Tous les autres anciens bracelets sangliers ne sont plus valables, non remboursables et non échangeables.



PROPOSITION 3

sanglier : 40 € - cerfs : + 15 €
 participation territoriale : 440 019 €